

## **Compte-rendu trimestriel sur les coproductions d'avocats 27 novembre 2017**

*Chers amis,*

*Ici tout va bien. J'espère qu'il en est de même pour chacun de vous.*

*Je suis très content de vous communiquer que le projet des coproductions dans lequel vous avez cru s'est concrétisé avec des plantations réalisées et des poussins heureux, aujourd'hui devenus sociétaires des Galline Felici. Je vous communique qu'un des coproducteurs, Mario Cutuli, que certains d'entre vous connaissent déjà, s'est proposé en tant que référent du projet. Par conséquent et avec effet immédiat, il coordonnera les communications concernant l'évolution des vergers.*

*Un aspect de cette opération qui me plaît tellement est de voir que le financement de chaque implantation n'est pas égal entre les coproducteurs. Pour être plus clair, il suffit de diviser le financement reçu par le nombre de plants mis en place pour vérifier que la fourchette du prix unitaire est très ample. Et ceci est très beau. Pour moi, ça c'est de la vraie économie solidaire. Les barèmes qu'utilise la Communauté Européenne pour financer des projets sont basés sur une moyenne qui ne tient pas compte des nécessités/particularités individuelles. Ce projet est la preuve concrète que si producteurs et consommateurs se rapprochent, il est possible de répondre à des exigences réelles de chacune des parties, où la connaissance réciproque est la base pour la solidité des relations.*

*Merci pour m'avoir permis de construire avec vous cette merveilleuse « expérience ». J'ai encore du mal à croire que ce soit vraiment arrivé.*

*Michele Russo*

---

### **Compte-rendu trimestriel**

Nous vous tenons informés de l'état actuel des travaux effectués concernant les plantations d'avocats sur les exploitations qui participent aux coproductions.

Les plants ont été achetés auprès de deux pépinières, l'une à Milazzo (pépinière Catania) dans la province de Messine et l'autre à Nunziata (pépinière Nicotra) dans la province de Catane. Une comparaison de la qualité des plants selon la pépinière sera ainsi possible, dans la perspective d'achats futurs.

Par ailleurs, j'informe les associations participant au projet que d'autres exploitations du consortium ont également planté environ 250 plants d'avocat en dehors des coproductions. Roberto Li Calzi a par exemple planté environ 100 plants.

Les plants sont de trois variétés : Hass, Bacon et Fuerte. Les variétés Bacon et Fuerte ont été plantées en proportions très inférieures par rapport à la variété Hass, afin d'avoir un peu d'avocats précoces mais surtout en tant que pollinisateurs.

Les exploitations participantes ont déjà mis en place les plants achetés et les ont dotées d'un système d'irrigation, à l'exception de l'exploitation de Paolo Costa.

Celui-ci a mis en place près de 50% des plants achetés mais n'a pas eu accès à l'avance des coproductions. La somme qui sera avancée est encore déposée sur le compte du consortium qui lui versera lorsque Paolo Costa aura résolu un problème bureaucratique concernant la raison sociale de son entreprise.

## **Exploitations participantes :**

### **-> Exploitation agricole "il Bagolaro" de Diego Bongiovanni et Cinzia Managò**

Ils ont planté 250 plants ainsi répartis :

150 Hass, 50 Bacon et 50 Fuerte.

Ces plantes sont déjà pourvues d'un système d'irrigation par goutte à goutte.

Dépense totale : 25 960 € avancés en totalité par le projet coproductions.

### **-> Exploitation agricole "Don Cecè" de Cesare Melfa**

Il a planté 61 plants ainsi répartis :

51 Hass, 5 Bacon et 5 Hettinger

Ces plantes sont déjà pourvues d'un système d'irrigation traditionnel par canaux, mais seront bientôt pourvues d'un système d'irrigation par aspersion.

Dépense totale : 7 000 € avancés en totalité.

### **-> Exploitation agricole "Contradacoste" de Francesco Murabito**

Il a planté 55 plants ainsi répartis :

38 Hass, 2 Fuerte et 15 Bacon.

Ces plantes sont déjà pourvues d'un système d'irrigation par goutte à goutte.

Dépense totale : 8 000 € avancés en totalité.

### **-> Exploitation agricole de Mario Cutuli**

Il a planté 50 plants ainsi répartis :

40 Hass, 5 Bacon et 5 Fuerte.

Ces plantes sont déjà pourvues d'un système d'irrigation par aspersion.

Sur l'exploitation, 60 plantes d'avocat étaient déjà présentes. Elles avaient été mises en place en avril 2016 et ainsi réparties : 50 Hass et 10 Bacon.

Dépense totale : 2 500 € avancés en totalité.

### **-> Exploitation agricole "Sotto i pini" de Paolo Costa**

Il a déjà nettoyé le terrain et a acheté 220 plants ainsi répartis :

160 Hass, 40 Bacon et 20 Fuerte, dont 100 plants ont été mis en place.

Paolo Costa a payé toutes les dépenses faites jusqu'à présent.

Dépense totale qui sera avancée par le projet coproductions : 22 320 €.

-> Logistique et coordination de la part du référent pour les coproductions, Michele Russo,  
2 112 €.

**Note :** le contrat stipule que nous devrions vous informer trimestriellement sur l'état des implantations. Nous avons pensé à vous faire un autre compte-rendu dans 3 mois puis des comptes-rendus semestriels. En effet, la croissance des plantes étant lente, vous auriez des comptes-rendus trop semblables. Ceci n'empêche pas que les associations participantes seraient informées immédiatement en cas d'anomalie ou de faits exceptionnels tels que climatiques.

Ceux qui voudraient avoir plus d'informations ou des éclaircissements sur la culture des avocats peuvent tout à fait les demander et nous nous tenons prêts à vous répondre.

Je vous remercie de la part des producteurs participant au projet.

Mario Cutuli